



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Entrée en vigueur du règlement 667-2024

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 20 janvier 2025, le règlement suivant a été adopté : Règlement 667-2024 –intitulé « Règlement 667-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ».

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 21 janvier 2025

Pierre Dionne

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 21 janvier 2025, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 janvier 2025.

Pierre Dionne

Directeur général et greffier-trésorier